



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents :	20	à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents :	9	convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Pour :	28	<u>Présents</u> : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention :		Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Contre :		Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
		<u>Excusés</u> : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
		Garraud (pouvoir à M. Griffe), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
		Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
		Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).
		<u>Absente</u> : Mme Keskin
		<u>Secrétaire</u> : Mme Tolfo

Objet : Création de postes

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose la création de postes à la suite de la promotion interne 2023 et pour la titularisation d'un agent actuellement contractuel.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

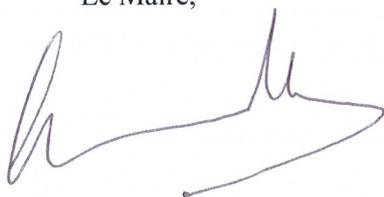
DÉCIDE :

- De créer les postes suivants à temps complet, sur emploi permanent, à la suite de la promotion interne 2023 à compter du 01 octobre 2023 :
 - 1 poste d'agent de maîtrise, catégorie C ;
 - 1 poste d'agent de maîtrise, catégorie C, à la suite de la réussite de l'examen professionnel ;
 - 1 poste de rédacteur territorial, catégorie B.

- De créer un poste d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet, sur emploi permanent, à compter du 01 décembre 2023,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, étant entendu que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Pascale TOLFO

